



Pour remplir la fiche d'inscription vous avez besoin d'un logiciel permettant de compléter les PDF.
Si vous n'en possédez pas, vous pouvez télécharger gratuitement [Adobe Reader DC](#).

REALISATEUR

Prénom, nom : Âge :
Coréalisateur(s) : Âge(s) :
Courriel : Téléphone :
Adresse :

COURT-METRAGE

Titre :
Genre : Durée : Budget :
Catégorie souhaitée : Support de présélection :
Lien internet pour visionner :
Mot de passe éventuel : Année de création :
Court résumé
de l'œuvre
présentée
(4 lignes max)

IMPORTANT

La version numérique de cette fiche d'inscription (pas un scan, juste un enregistrement de vos données qui permettra de les extraire sur un logiciel), "enregistrée sous" le titre de votre court-métrage, doit être envoyée sur contact@imageincabestany.org

Une fois la version numérique envoyée, merci de respecter les conditions de validité de l'inscription : une fiche par œuvre et un chèque de 10 € à l'ordre de l'association Image In, représentant les frais de participation. Le tout est à envoyer avant le 30 septembre 2019 à la Mairie de Cabestany, Rencontres du court-métrage, Place des Droits de l'Homme, 66330 Cabestany, France.

Pour la version papier, vous déclarez avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et vous vous engagez à le respecter. Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

REGLEMENT

Art 1 L'association Image In, la ville de Cabestany, leurs partenaires et leurs mécènes organisent les 26, 27, 28 et 29 mars 2020, dans la salle de cinéma André Abet du centre culturel Jean Ferrat de Cabestany, les 40èmes Rencontres du court-métrage « Image In Cabestany ».

Art 2 Les réalisateurs, après décision du comité de présélection, peuvent concourir dans l'une des catégories suivantes:

- Amateur : Particuliers et associations sans financement externe ni équipement professionnel
- Jeune Création : Jeunes réalisateurs de moins de 30 ans
- Semi-Professionnel : Court-métrage ayant bénéficié d'un matériel professionnel et/ou d'une équipe professionnelle et/ou d'un financement externe ...
- Professionnel : Court-métrage dont l'équipe a été rémunérée.
- International ou Catalan : Pour les œuvres étrangères ou réalisées en Andorre, Catalogne du sud ou du nord.

Art 3 Genre admis: Animation, clip musical, documentaire, expérimental, fiction et reportage. Thème libre. Durée limitée à 30 minutes, générique compris. Les œuvres étrangères doivent être sous-titrées en Français.

Art 4 Pour y participer, chaque œuvre doit être accompagnée d'une fiche d'inscription (à imprimer et à signer) et d'un chèque de participation de 10 € couvrant une partie des frais d'organisation, de communication et vous offrant 2 pass pour toute la manifestation. L'inscription est gratuite pour les courts-métrages provenant d'un pays en développement ou pour les productions catalanes (d'Andorre et de la Catalogne du sud ou du nord). Une copie numérique de la fiche d'inscription devra être envoyée sur contact@imageincabestany.org

Art 5 Pour les présélections les supports suivants sont acceptés: Blu-ray, DVD et fichier HD (h264.mp4 conseillé). Pour la diffusion en salle un fichier HD et un DCP vous seront demandés. Des informations vous permettant de réaliser facilement et gratuitement votre DCP vous seront envoyés.

Art 6 La fiche d'inscription et les frais de participation devront être envoyés au plus tard le 30 septembre 2019 à la Mairie de Cabestany, Rencontres du court-métrage, Place des Droits de l'Homme, 66330 Cabestany.

Art 7 L'association Image In acquittera les redevances SACEM concernant la diffusion des œuvres musicales bénéficiant de droits d'auteurs. L'utilisation d'images empruntées à d'autres réalisations – sauf celles qui feraient l'objet d'une citation au sens prévu par la loi – est formellement proscrite. L'association Image In décline toute responsabilité tant civile que pénale concernant des images ou œuvres musicales utilisées dans les films sans autorisation du ou des auteurs.

Art 8 Pour maintenir les qualités artistiques et techniques des Rencontres, l'œuvre sera soumise à une présélection durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Seule l'œuvre envoyée et sélectionnée sera présentée aux Rencontres. Les décisions du comité de présélection seront souveraines et sans appel. Les réalisateurs seront avertis de leur sélection en janvier. Le programme sera disponible sur le site <http://imageincabestany.org>

Art 9 Les œuvres sélectionnées seront projetées au public et au jury qui décerneront des prix aux réalisateurs présents ou à leur représentant dûment mandatés. Les décisions du public et du jury seront souveraines et sans appel.

Art 10 En envoyant son œuvre, le réalisateur autorise sa diffusion sans contrepartie financière. L'association Image In décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de destruction pouvant se produire pendant le transport des films, la projection ou la manifestation.

Art 11 Les œuvres sélectionnées seront conservées par l'association Image In qui se réserve le droit de les projeter dans un but promotionnel, lors de séances données à titre gratuit et à vocation purement associative sans but lucratif. À cet effet, elles resteront en dépôt à la vidéothèque de l'association Image In. Les œuvres non sélectionnées seront réexpédiées aux réalisateurs dans les quatre mois qui suivent les Rencontres s'ils en ont fait la demande.

Art 12 L'inscription aux 40èmes Rencontres du court-métrage « Image In Cabestany » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement constitué de 12 articles.